

GRILLE D'ANALYSE DE RISQUES

[INSÉRER ICI LE NOM ET LE LOGO DE L'ENTREPRISE OU DE L'ORGANISATION]

Poste / Département / Lieu :	Remplie par :	Date :

Analyse des risques – Environnement physique

Environnement physique	Oui	Non	s.o.	Exemples de mesures de contrôle	Mesures existantes et autres mesures de contrôle	Mesures recommandées (déterminer la ou les personnes responsables et les dates d'achèvement prévues, si possible)
Veillez évaluer les aspects suivants :						
Extérieur du bâtiment et stationnement				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrées verrouillées/cadenas ▪ Portes désignées comme entrées publiques ▪ Vue dégagée (portez attention à l'aménagement paysager, à la disposition, aux buissons) ▪ Bon éclairage ▪ Détecteurs de mouvement 		
Contrôles d'accès et systèmes de sécurité				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Portes dotées d'une serrure à combinaison/portes de sécurité ▪ Cartes d'identité pour les employés et laissez-passer pour les visiteurs avec signature à l'entrée et à la sortie ▪ Zones réservées au personnel clairement indiquées ▪ Système de caméras en circuit fermé ▪ Détecteurs de métal ▪ Alarmes (silencieuses ou sonores) ▪ Miroirs 		
Zones d'accueil et d'attente				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vue dégagée ▪ Moyens de communication ▪ Affichage des heures d'ouverture ▪ Aucun objet lourd ou pointu 		
Comptoirs d'accueil				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vaste comptoir de service ▪ Barrières (p. ex. panneaux incassables) ▪ Alarmes silencieuses et dissimulées ▪ Autres moyens d'appeler à l'aide 		

Analyse des risques – Environnement physique						
Environnement physique	Oui	Non	s.o.	Exemples de mesures de contrôle	Mesures existantes et autres mesures de contrôle	Mesures recommandées (déterminer la ou les personnes responsables et les dates d'achèvement prévues, si possible)
Aménagement intérieur, zones isolées (salles de rangement, etc.) et éclairage				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès du public limité ▪ Vue dégagée ▪ Portes verrouillées ▪ Miroirs ▪ Coins en angles isolés 		
Cages d'escaliers et sorties				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Panneaux de sorties ▪ Bon éclairage ▪ Aucune obstruction ▪ Barre anti-panique pour les sorties de secours ▪ Exigences du code des incendies et du code du bâtiment 		
Ascenseurs et toilettes				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vue dégagée ▪ Accès du public limité ▪ Dispositifs de communication ou alarmes ▪ Serrures accessibles au service de sécurité 		
Salles de réunion publiques et salles d'entretien				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vue dégagée ▪ Dispositifs de communication ou alarmes ▪ Disposition du mobilier ▪ Mobilier lesté ▪ Porte de sortie supplémentaire 		
Zones isolées (p. ex. zones où les travailleurs sont seuls)				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vue dégagée ▪ Moyens de communication entre l'employeur et le personnel dans les zones isolées ▪ Miroirs ▪ Coins en angles isolés ▪ Accès limité 		
Emplacement de l'argent liquide et des biens de valeur				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreposage verrouillé et caché 		
Emplacement du milieu de travail (p. ex. bâtiment partagé, entreprises voisines, quartier)				<ul style="list-style-type: none"> ▪ Visites de sécurité ▪ Caméras ▪ Terrain sécurisé 		
Des dispositifs de sécurité individuels sont-ils				<p>Les dispositifs de sécurité individuels peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ alarmes personnelles; 		

Analyse des risques – Environnement physique						
Environnement physique	Oui	Non	s.o.	Exemples de mesures de contrôle	Mesures existantes et autres mesures de contrôle	Mesures recommandées (déterminer la ou les personnes responsables et les dates d'achèvement prévues, si possible)
nécessaires pour protéger les travailleurs?				<ul style="list-style-type: none"> ▪ téléphones cellulaires; ▪ radios bidirectionnelles; ▪ GPS ou autre dispositif de localisation. 		
Les systèmes de sécurité et les dispositifs de sécurité individuels qui sont utilisés en milieu de travail, le cas échéant, sont-ils testés régulièrement?				<p>S'ils sont utilisés en milieu de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Testez régulièrement les systèmes de sécurité (au moins tous les six mois ou selon les recommandations du fabricant); ▪ Testez les dispositifs de sécurité individuels avant de les utiliser et régulièrement lors de leur utilisation; ▪ Conservez un registre des tests. 		
Existe-t-il une zone de sécurité désignée où les travailleurs peuvent se rendre en cas d'incident de violence au travail?				<p>En cas d'urgence, un lieu devrait être désigné comme zone de sécurité (p. ex. une pièce de sécurité, l'entreprise voisine).</p> <p>Si vous utilisez une pièce de sécurité, celle-ci devrait être dotée des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une entrée dégagée; ▪ Une serrure pouvant être utilisée de l'intérieur et accessible par le service de sécurité; ▪ Des moyens de demander une assistance immédiate. 		
D'autres mesures ou procédures sont-elles nécessaires pour protéger les travailleurs des risques liés à l'environnement physique?				Les mesures et procédures varieront en fonction du milieu de travail.		
Si votre milieu de travail dispose de mesures de sécurité ou de dispositifs de sécurité individuels, les				Offrez aux travailleurs une formation sur les mesures de sécurité en place dans le milieu de travail et sur la bonne utilisation et le test de dispositifs de sécurité personnels tels que		

Analyse des risques – Environnement physique						
Environnement physique	Oui	Non	s.o.	Exemples de mesures de contrôle	Mesures existantes et autres mesures de contrôle	Mesures recommandées (déterminer la ou les personnes responsables et les dates d’achèvement prévues, si possible)
travailleurs sont-ils formés en conséquence?				les alarmes ou les avertisseurs-vibreurs.		
Les travailleurs et les gestionnaires ont-ils la formation requise pour connaître et appliquer les mesures et les procédures qui les protégeront en cas d’incident de violence lié à l’environnement physique?				De l’information, des instructions et de la formation, notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ les risques de violence au travail découlant de leur emploi ou de leur milieu de travail; ▪ les mesures et procédures pertinentes. 		